



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 13 décembre 2023

| Nombre de membres |             |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC    | En exercice |
| 70                | 70          |
| Présent           | Votant      |
| 49                | 58          |

#### Date de convocation

**7 décembre 2023**

#### Habitat - Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) – Mise en œuvre et fonctionnement

**N° de la délibération  
2023-763**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) mis en place pour 2021-2023 arrive à son terme.

Pour 2024, le SPPEH est remplacé par le SPRH dont le cadre financier et opérationnel de la poursuite du service public de la rénovation de l'Habitat s'est dessiné très tardivement :

- ✓ La Région a annoncé la fin de son engagement pour le SPRH en mai 2023. Contrairement aux années précédentes, elle n'assurera pas la gestion des fonds SARE (financements nationaux) d'une part et ne contribuera plus au cofinancement des actions d'autre part.
- ✓ L'ANAH se substituera à la Région pour la gestion des financements SARE. Elle compensera une partie de la subvention régionale (environ 50% soit pour ARCHE Agglo une réduction de l'ordre de 11 500€). Plus aucune subvention pour les actions sur le tertiaire n'est prévue.
- ✓ Le département de l'Ardèche confirme qu'il continuera son rôle d'ensemblier en 2024 en conventionnant avec l'ANAH pour le reversement des financements nationaux.

Au vu du contexte de mise en œuvre du SPRH qui reste très mouvant, il est proposé de ne pas modifier les objectifs d'accueil et d'information des particuliers pour 2024. De nouvelles modalités d'aides nationales vont apparaître début 2024 et le besoin de renseignements des particuliers risque d'être élevé. En revanche, concernant les autres types d'actes, il est proposé de réduire les objectifs pour 2024 dans l'attente d'une stabilisation de la mise en œuvre du service et de ses financements pour les prochaines années.

|  |   | <b>Objectifs<br/>2023</b> | <b>Objectifs<br/>2024</b> | <b>ARCHE<br/>Agglo</b> | <b>ADIL</b> |
|--|---|---------------------------|---------------------------|------------------------|-------------|
| <b>Accueillir, informer les ménages, sensibiliser et communiquer vers les ménages</b>    | A1, info conseil                            | 1 300                     | <b>1 300</b>              | 700                    | 600         |
|  | A2, conseil personnalisé                    | 280                       | <b>280</b>                |                        | 280         |
|  | A2, conseil personnalisé copropriété        | 5                         | <b>2</b>                  |                        | 2           |
|  | C1, sensibilisations ménages                |                           | <b>forfait</b>            |                        |             |
| <b>Proposer un accompagnement aux ménages dans leur projet de rénovation énergétique</b> | A4, accompagnement phase amont              | 40                        | <b>30</b>                 | 30                     |             |
|  | A4, accompagnement phase amont copropriétés | 3                         | <b>1</b>                  | 1                      |             |
| <b>Proposer un accompagnement au petit tertiaire</b>                                     | B1, info conseil tertiaire                  |                           | /                         | /                      | /           |
|  | B2, conseil personnalisé entreprise         | 2                         |                           |                        |             |
| <b>Mobiliser et animer les acteurs de l'offre</b>  | C2, sensibilisation petit tertiaire         |                           | /                         | /                      | /           |
|  | C3, sensibilisation pro réno                |                           | <b>Forfait</b>            |                        |             |

Du fait de la clarification tardive du rôle de chacun, le calendrier de signature des conventions, entre l'ANAH et le Département de l'Ardèche d'une part puis celle entre le Département et l'Agglo d'autres part et enfin entre l'agglo et l'ADIL pourrait prendre plusieurs mois. Ainsi, la mise en place du SPRH pour l'année 2024 se formalisera par deux conventions :


- L'organisation et la mise en œuvre du SPRH pour 2024. La convention quadripartite avec le CD07, l'ALEC et l'ADIL pour la répartition des financements versés par l'ANAH sera soumise à délibération après la signature de la convention entre le CD07 et l'ANAH qui définira l'enveloppe financière globale.
- La convention avec l'ADIL qui prévoit l'information et le conseil des particuliers pendant 1 an avec la présence d'un conseiller énergie dans les locaux d'ARCHE Agglo et lors des permanences habitat. Cette convention prévoit également trois animations sur la rénovation pour un montant total de 41 894€ Une partie des financements de l'ANAH sera versée directement à l'ADIL par le CD07. En déduction de ce montant, ARCHE Agglo versera le reste à charge.

La convention quadri partite prévoira la répartition financière des subventions du SARE et de l'ANAH entre les 4 partenaires et inclus l'animation des professionnels (artisans, agences immobilières, etc ...) avec l'ALEC. Elle fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil d'agglomération.

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 15/12/2023   |
| Reçu en préfecture le 15/12/2023   |
| Publié le  |
| ID : 007-200073096-20231213-DELIB_2023_763-DE  |

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la mise en œuvre et le fonctionnement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en attendant de finaliser la convention quadripartite avec le Département de l'Ardèche, l'ALEC et l'ADIL pour la répartition des financements sur la base des objectifs précités.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veunes, le 13 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

The logo for S'LO, featuring the letters 'S'LO' in a stylized blue font with a checkmark-like flourish to the right.

ID : 007-200073096-20231213-DELIB\_2023\_763-DE